

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION DES ARCHIVES
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Archives de la viguerie de France en Andorre

1853-1993

4 AE

Répertoire numérique détaillé

établi par Bernadette LUCAS, vacataire
sous le contrôle d'Hélène SERVANT, conservateur du patrimoine

Nantes, juin 1995 - 1996

Introduction

1-Identification

1-1-Référence

FRMAE/4AE/

1-2-Intitulé/analyse

Archives de la viguerie de France en Andorre

1-3-Dates

1853-1993

1-4-Niveau de description

Fonds

1-5-Importance matérielle et support

Le fonds se compose de 813 articles et mesure 90 m.l.

2-Contexte

2-1-Nom du producteur

Viguerie de France en Andorre

2-2-Histoire administrative

La transformation du statut de la Principauté d'Andorre en 1993 a entraîné la fermeture de la viguerie de France, institution pluriséculaire, traduction administrative des liens qui rattachent l'Andorre à la France depuis le XIII^e siècle. Aujourd'hui, l'État français est représenté en Principauté par une ambassade, tandis que le coprince conserve sur place une représentation permanente, qui marque le lien personnel qu'il entretient avec l'Andorre.

L'inventaire qui suit recense l'ensemble des archives de l'ancienne viguerie, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à sa fermeture en juin 1993. Au XIX^e siècle, le viguier était un agent de l'État fixé en France, dans les départements frontaliers – Ariège ou Pyrénées-Orientales -, souvenirs de l'époque lointaine où le coprince était le comte de Foix. Ce n'est qu'en 1933 que le viguier se fixa en Andorre. Le bâtiment dans lequel il résidait ces dernières années fut construit en 1967, pour la venue du Général de Gaulle en Principauté. Il abrite aujourd'hui l'ambassade de France.

Les termes de « viguerie », « viguier » sont hérités du latin : à l'époque médiévale le mot *vicarius* désigne un personnage qui remplit les fonctions d'un supérieur hiérarchique, investi des pleins pouvoirs. Cette acception transparaît clairement à travers les archives : on y voit le viguier décider, agir, au nom et en lieu et place du coprince résidant au palais de l'Élysée à Paris.

Traditionnellement, le secrétariat du coprince était assuré par le sous-directeur d'Europe méridionale au ministère des Affaires étrangères, et le viguier choisi parmi les membres du corps diplomatique : cette caractéristique explique l'intérêt direct du Quai d'Orsay pour les archives de l'ancienne viguerie, et la présence de nombreuses correspondances entre la viguerie d'une part, et cette administration de l'autre.

2-3-Historique de la conservation

Non coté de son entrée au CADN à 2016, le fonds a reçu la cote 4AE (série Acquisitions extraordinaires) en janvier 2017.

2-4-Modalités d'entrée

Le fonds a été déposé aux Archives du ministère des Affaires étrangères par le coprince (contrat de dépôt signé par le directeur des Archives diplomatiques et le représentant du coprince le 18 avril 1995) et transféré directement au Centre des Archives diplomatiques de Nantes le 4 avril 1996.

3-Contenu et structure

3-1-Présentation du contenu

Si les documents datent en majorité des dernières décennies, on trouve cependant des dossiers plus anciens, qui présentent une valeur historique indéniable. Il est ainsi possible de reconstituer, au travers des archives, l'histoire mouvementée de Radio-Andorre, de la FHASA ou des banques andorranes. À signaler également 18 classeurs contenant la correspondance manuscrite des viguiers, de 1889 à 1933, c'est-à-dire de la période précédant leur installation définitive en Andorre. L'intérêt principal du fonds réside dans le fait qu'il permettra au chercheur de démystifier l'histoire de l'Andorre, et de redonner à la Principauté sa place sur la scène historique ou politique. On a trop longtemps souri de son statut atypique pour ne pas faire droit à la réalité historique aujourd'hui.

3-3-Accroissement

Fonds clos.

3-4-Mode de classement

C'est donc en vertu de cet héritage ancien que le coprince et le ministère des Affaires étrangères ont entrepris en collaboration de classer les archives entreposées à la viguerie d'Andorre. Le fonds s'est constitué sans référence aucune à un quelconque plan de classement préexistant. On a donc, au fil du temps, constitué des dossiers thématiques, par affaires ou types d'affaires. Les dossiers clos étaient ensuite déposés à la cave, et rangés sans suite. En outre, à l'occasion de déménagements, on a rempli des cartons de liasses en vrac, laissées telles quelles pendant de nombreuses années.

Le travail de classement a donc consisté à trier et inventorier tous les dossiers un à un, en les regroupant en grandes séries thématiques. Chaque dossier a reçu un numéro provisoire d'inventaire. On a ensuite procédé au reclassement des archives en vrac, en essayant de reconstituer des dossiers cohérents et de les insérer dans les séries thématiques définies précédemment. À l'issue du classement, les dossiers ont été ordonnés logiquement, et ont reçu leur numérotation définitive.

Le plan de classement adopté se subdivise comme suit (articles 1-773) :

- 1- Fonctionnement de la viguerie, affaires générales et administratives, personnel, comptabilité
- 2- Institutions et politique andorranes
- 3- Exercice des pouvoirs régaliens du viguier (justice, police) au nom du coprince
- 4- Affaires sociales
- 5- Économie et finances
- 6- Enseignement et manifestations culturelles
- 7- Presse, radio, télévision
- 8- Immigration et questions consulaires
- 9- Relations internationales de l'Andorre
- 10- Documentation

S'y ajoutent les documents intégrés après la fin du classement, qui constituent les articles 774-813 (documentation, dossiers individuels, divers se rapportant aux parties précédentes).

4-Conditions d'accès et d'utilisation

4-1-Conditions d'accès

Les documents sont soumis aux délais de communicabilité des archives publiques.

Pour les documents n'ayant pas atteint le délai en vigueur, les demandes de dérogation sont soumises à l'autorisation du coprince, délivrée le cas échéant après consultation de la Direction des Archives, dont l'avis n'est que consultatif.

4-2-Conditions de reproduction

La reproduction est libre pour les documents communicables sous réserve du respect du règlement de la salle de lecture.

L'utilisation des documents, y compris par la Direction des Archives pour ses propres réalisations (expositions, colloques), est soumise à l'autorisation préalable du coprince.

4-5-Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé.

5-Sources complémentaires

5-3-Sources complémentaires

Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve

Archives de l'administration centrale dans ses relations avec Andorre.

Archives départementales de l'Ariège

Sous-série 1 Z – Fonds de l'administration de l'Andorre. Coprincipauté d'Andorre

Archives départementales des Pyrénées-Orientales

1723 W – Délégation permanente pour l'Andorre

7-Contrôle de la description

Le classement a été effectué par Madame Bernadette Lucas, vacataire, sous le contrôle de Mademoiselle Hélène Servant, conservateur du patrimoine aux Archives diplomatiques, entre 1993 et juin 1995.

Introduction rédigée par Hélène Servant en juin 1995 (ressaisie et mise en forme en janvier 2017).

Version finale de l'instrument de recherche (après ajout des articles 774-813) en 1996 (ressaisie et mise en forme partielles en janvier 2017).

Sommaire

Fonctionnement de la viguerie, affaires générales et administratives, personnel, comptabilité	4AE/1-194
.....	
Fonctionnement de la viguerie	4AE/1-24
Protocole	4AE/25-31
Coprinces	4AE/32-42
Correspondance	4AE/43-110
Dossiers personnels des viguiers	4AE/111-135
Comptabilité	4AE/136-194
Institutions et politique andorranes	4AE/195-229
Exercice des pouvoirs régaliens du viguier (justice, police) au nom du coprince	4AE/230-543
Résidences, séjour, travail	4AE/230-393
Amendes	4AE/394-406
Réunions des viguiers	4AE/407-464
Police andorrane	4AE/465-481
Justice	4AE/482-543
Affaires sociales	4AE/544-552
Économie et finances	4AE/553-655
Agriculture	4AE/553-565
Matières premières, énergies	4AE/566-571
Commerce	4AE/572-624
Tourisme	4AE/625-627
Finances	4AE/628-636
Travaux publics, transports, communications	4AE/637-655
Enseignement et manifestations culturelles	4AE/656-704
Enseignement	4AE/656-684
Manifestations culturelles	4AE/685-704
Presse, radio, télévision	4AE/705-720
Presse écrite	4AE/705-708
Radiodiffusion	4AE/709-720
Immigration et questions consulaires	4AE/721-750
Affaires administratives andorranes	4AE/721-731
Immigration en Andorre	4AE/732-738
Français en Andorre, questions consulaires	4AE/739-750
Relations internationales de l'Andorre	4AE/751-761
Documentation	4AE/762-774

Dossiers nominatifs	4AE/775-809
Dossiers nominatifs des Andorrans	4AE/775-796
Dossiers nominatifs des sociétés	4AE/797-802
Dossiers nominatifs des étrangers	4AE/803-806
Dossiers nominatifs des Français	4AE/807-809
Divers¹	4AE/810-813

¹ Articles ajoutés après la fin du classement, se rapportant aux parties précédentes.

Annexe 1 : détail du contenu des articles pourvus d'une analyse sommaire dans l'instrument de recherche

4AE/3-5	Plans de la viguerie
4AE/3	Projet d'extension : plans (1978). Travaux de sécurité (1981).
4AE/4/1-2	Plan pour le projet d'extension (1978), plans (1993).
4AE/5	Baylie. – Devis d'extension, projet d'extension (1984-1985). Plans, correspondance. Mobilier neuf (1986). Compte-rendu des travaux de sécurité effectués en 1982.
4AE/43-55	Correspondance des viguiers : chronos manuscrits (volumes reliés, vol. 2 à 18)
4AE/43	Du 26/05/1887 au 24/07/1889 (vol. 2 à 3).
4AE/44	Du 01/08/1889 au 16/03/1893 (vol. 4 à 5).
4AE/45	Du 17/03/1893 au 27/11/1896 (vol. 6 à 7).
4AE/46	Du 27/11/1896 au 21/11/1900 (vol. 8 à 9).
4AE/47	Du 05/12/1900 au 11/04/1904 (vol. 10 à 11).
4AE/48	Du 13/04/1904 au 14/10/1906 (vol. 12 à 13).
4AE/49	Du 30/10/1906 au 08/01/1913 (vol. 14 à 15).
4AE/50	Du 13/01/1913 au 30/12/1917 (vol. 16 à 17).
4AE/51	Du 04/01/1918 au 04/09/1919 (vol. 18).
4AE/52	Du 05/09/1919 au 20/07/1924 (vol. 19 à 20).
4AE/53	Du 29/07/1924 au 23/12/1927 (vol. 21 à 22).
4AE/54	Du 23/12/1927 au 12/07/1930 (vol. 23 à 24).
4AE/55	Du 03/08/1930 au 03/03/1933 (vol. 25 à 26).
4AE/69-99	Chronos <i>Détail des articles non répertorié</i>

4AE/459-464	Décrets des viguiers et accords (10 classeurs, classement chronologique)
4AE/459	(1727) 1853-1983.
4AE/460	1984.
4AE/461	1985-1986.
4AE/462	1987-1988.
4AE/463	1989.
4AE/464	1990-1993.

Annexe 2 : détail du contenu des articles 774-813, ajoutés après la fin du classement en 1996

4AE/762-774 Documentation

- 4AE/774 Photos anciennes à partir de 1932, photos anciennes d'Encamp.
2 cassettes video :
- Questia du 24 au 28 novembre 1991
 - Signature de la Constitution

4AE/775-809 Dossiers nominatifs

4AE/775-796 Dossiers nominatifs des Andorrans

4AE/775 A.

4AE/776 Ba-Bn.

4AE/777 Bl-Cam.

4AE/778 Can-Ce.

4AE/779 Ch-D.

4AE/780 E-Fe.

4AE/781 Fi-Ga.

4AE/782 Ga-Gu.

4AE/783 H-L.

4AE/784 Ll-Maró.

4AE/785 Marg-Me.

4AE/786 Mi-Mu.

4AE/787 N-Par.

4AE/788 Par-Plu.

4AE/789 Po-Pu.

4AE/790 Q-Ribe.

4AE/791 Robo-Rossa.

4AE/792	Rosse-Ru.
4AE/793	Sa-Sem.
4AE/794	Ser-Su.
4AE/795	T-Va.
4AE/796	Ve-Z.
4AE/797-802	Dossiers nominatifs des sociétés
4AE/797	A-B.
4AE/798	C-F.
4AE/799	G-L.
4AE/800	M-P.
4AE/801	R-S.
4AE/802	T-Z.
4AE/803-806	Dossiers nominatifs des étrangers
4AE/803	A-D.
4AE/804	E-L.
4AE/805	M-Se.
4AE/806	Sm-Z.
4AE/807-809	Dossiers nominatifs des Français
4AE/807	A-D.
4AE/808	E-O.
4AE/809	P-Z.
4AE/810-813	Divers
4AE/810	Travaux d'aménagement viguerie française et ancienne baylie française. <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des bureaux du 1^{er} étage de la résidence et construction de studios au 2^e étage : plans, devis. - Aménagement de l'ancienne baylie française : plans, devis. - Installation de téléphones.

- Disquette récapitulative des travaux prévus 1993.

4AE/811 Décrets des viguiers et des délégués permanents.

- Décrets des viguiers classés par ordre chronologique (1853-1982).
- Décrets des délégués permanents classés par ordre chronologique (1939-1979).
- Décrets des viguiers et des délégués permanents classés par objets (1853-1979).
- Réforme constitutionnelle de 1856 et 1866.

4AE/812 Banques (1887-1893).

- Banc agricole i comercial d'Andorra : bulletins d'information, état financier, présentation au guichet de faux documents (1889-1992).
- Crédit Andorra : notes de synthèse sur l'Andorre, statuts de la fondation (1887-1991).
- Affaire Cassany (BNP)/Isern (1990-1993).
- Recours en queixa des banques contre la loi de finances du Conseil des Vallées (1992).
- Opérations frauduleuses dans les banques et aux postes frontières (1989-1993).
- Documentation.

4AE/813 Blanchiment de l'argent (1987-1993).

- Élaboration de la réglementation andorrane : collaboration banque/justice (1989), élaboration des dispositions du code pénal andorran sur l'argent sale (1990), avant-projet de décret relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, projet de décret relatif à la lutte contre le blanchiment de l'argent (1991), avant-projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de l'argent, observations, réunions, correspondance (1992).
- Législation française, européenne et conventions internationales (1988-1991).
- Andorre et le GAF (1990-1992).
- Presse (1987-1993).